

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis N°2 / 2022
Reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge – Crédit de construction

La commission s'est réunie les 18 et 24 mai ainsi que le 1^{er} Juin 2022 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	18.05.2022	24.05.2022	01.06.2022
Mme Pascale Menu	X	X	X
M. Yan Borboën	X	X	X
M. Quentin Bérard (suppléant)		X	
M. Alan Carleton	X	X	
M. Raphaël Conus (suppléant)	X	X	X
Mme Catherine Jaquier		X	X
Mme Susan Killias	X	X	X

1. Préambule

Ce préavis a été présenté à la Commission gestion-finances le 24 mai 2022 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour sa pleine collaboration ainsi que ses explications détaillées.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

2. Analyse

Le Pont Rouge est un axe de mobilité douce important et forme un tout avec le ponceau dans son prolongement.

Bien qu'entièrement situé sur la Commune d'Ecublens, la réfection du ponceau est également un bénéfice appréciable pour la Commune de Denges. Compte tenu de ceci ainsi que des bonnes relations de voisinage que nous entretenons avec Ecublens, il est justifié de partager le coût de cette réfection.

Les prix des matières premières étant pour le moins fluctuant en ce moment, il a été judicieux de prévoir 20% pour les « Divers et imprévus » au lieu des 10% habituels.

Nous regrettons que les bases légales qui ont permis au Canton de financer le pont en 2006 ne permettent apparemment pas de réitérer ce financement.

Conclusions:

La Commission gestion-finances propose au Conseil (à 4 voix contre 1) d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission

Pascale Menu

2022-06-02 15:05
Pascale Menu

Présidente

Annexe : Questions et réponses de la municipalité

Questions – Réponses concernant le préavis municipal 2 – 2022

Question CGF :

Pouvez-vous nous confirmer qu'en 2006 le pont avait été payé par le Canton ?

Oui, en 2006, à titre de maître d'ouvrage, le Canton a effectué à ses frais le remplacement du Pont Rouge existant.

Question CGF :

La contribution cantonale est-elle justifiée par la Zone Venoge ou par le manque de longévité de l'ouvrage de 2006 ?

Il s'est avéré qu'un défaut de conception a provoqué une pourriture du bois mettant en danger l'existence du nouveau pont.

Le Canton a accepté cette constatation et a proposé aux communes de Denges et Ecublens une contribution de remplacement.

Denges, le 24 mai 2022

Francis Monnin

Syndic